

effectivement ce pouvoir ne serait ni une union fédérale ni un Etat. Ce serait une association de puissances souveraines.

Le gouvernement fédéral est seul responsable de la direction des affaires extérieures qui constitue partie intégrante de la politique nationale intéressant tous les Canadiens. Le politique du gouvernement fédéral, dans l'exercice de cette compétence s'applique à promouvoir les intérêts de l'ensemble du pays, et de tous les Canadiens des diverses provinces dans le contexte général de notre politique nationale.

Pour ce qui est des questions qui intéressent particulièrement les provinces du Canada, le gouvernement canadien a pour politique, dans un esprit de fédéralisme coopératif, de faire tout en son pouvoir pour les aider à réaliser leurs aspirations propres et à atteindre les buts qu'elles se sont fixées. C'est ce qu'il a fait, par exemple, dans le cas des négociations relatives au Columbia.

Il est clair, que le Québec est le dépositaire de valeurs culturelles distinctives, et que ce patrimoine particulier ne saurait être mis en valeur si le Québec est isolé de la communauté francophone. Le gouvernement canadien reconnaît que cela est conforme à l'intérêt de l'ensemble du Canada. La poursuite de cet objectif n'est pas contestée. Au contraire, le gouvernement fédéral, pour sa part, est disposé à faire tout ce qu'il peut pour aider le Québec à cet égard. Il reconnaît que le Québec est appelé à jouer un rôle majeur dans la réalisation de ces objectifs fondamentaux.

étrangère nationale,
Dans le cadre de sa politique / le gouvernement canadien est tout disposé à mettre ses pouvoirs relatifs aux affaires